

# LES NOUVELLES DES LACS















# **EDITO**



Éric MOISAN Maire de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle Si la COVID-19 vient perturber notre quotidien et probablement aussi notre rapport au temps, voilà déjà un an que nous connaissions le premier confinement de notre époque. Parallèlement, c'est également la même durée qui s'est écoulée depuis le début de ce nouveau mandat municipal.

Face à cette situation complexe, jalonnée d'aléas, l'adaptation, pour les uns et les autres, est une exigence. En tant qu'élus, nous sommes dans cette dynamique, à la fois pour la gestion du quotidien, et lorsque nous devons imaginer la physionomie de notre territoire de demain.

Au-delà des travaux en cours ou à venir (cf les Nouvelles des Lacs de décembre 2020) cet édito, est pour moi l'occasion, après 12 mois d'exercice, d'énumérer quelques sujets qui façonneront notre commune :

- . La délégation de service public pour la gestion de la piscine arrivait à son terme le 31 décembre 2020. Après une analyse fine des différents scénarios envisageables et avoir mesuré les intérêts pour la collectivité, le conseil municipal a fait le choix de vendre à La SARL Rivière, l'intégralité du foncier du **terrain** de camping et de la piscine\* pour un montant de 850 000 €
- . A travers un projet national, l'Etat a mis en place un programme intitulé « **Petite de Ville de de-main»\***, pour lequel la candidature de notre commune a été retenue. Un tel engagement confirme la notion de pôle de proximité de notre petite cité et a pour objet de nous accompagner dans nos projets de revitalisation (habitats, urbain, commerces...)
- . Dans ce même esprit et afin de répondre aux attentes et aux besoins des concitoyens, au-delà de nos limites communales, notre MSAP (Maison de services au public) sera prochainement labélisée **France Services\*.**
- . En matière d'urbanisme, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU)\* va prochainement débuter. Outre le fait que nous disposons sur la commune de deux PLU, depuis la création de la commune nouvelle, après une dizaine d'années d'existence, ce document de planification nécessite d'être revisité et adapté aux besoins de la collectivité, en fonction de ses spécificités et des nouvelles dispositions réglementaires.
- . Quelle identité pour notre commune ? Forts de notre histoire, de nos richesses, de nos valeurs, nous souhaitons conduire une **réflexion citoyenne sur notre identité\***, pour la définir et la porter collectivement. Cette réflexion devra se matérialiser par des actions concrètes (signalétiques, mobiliers urbains...)
- . S'il fallait encore s'en convaincre, la période que nous vivons confirme que l'accès de tous au numérique est plus que jamais indispensable ! L'accès à la fibre\*, via la souscription à un abonnement, sera possible à partir de cet été sur le secteur de Dolo. Une nouvelle phase de déploiement des infrastructures débutera en fin d'année sur le secteur de St Igneuc. Dans le même registre, la commune a recruté, dans le cadre d'un service civique, Mr Poisson, qui dès que possible animera des ateliers numériques\* pour les personnes qui souhaiteraient acquérir des bases élémentaires.
- . Après réception (début avril) des notes de faisabilité, sollicitées auprès de l'agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC), les dossiers relatifs à la création de la salle de danse et des vestiaires de foot rentreront dans une phase plus concrète, à laquelle les futurs occupants seront associés. Sur le volet associatif, je ne cesse de mettre en avant l'importance de la dynamique des associations locales. Pour notre commune, je n'en ai aucun doute, au regard de la qualité des échanges lors de la réunion en visio, récemment organisée avec les différents présidents. Pour conforter cette dynamique et pour répondre à certains besoins, une maison des associations sera créée.

Ainsi voici à la date d'aujourd'hui, une liste non exhaustive d'opérations qui vont s'engager et qui projettent notre commune vers l'avenir. D'ici quelques mois nous la compléterons, notamment par les projets d'aménagements de l'îlot de l'ancienne gendarmerie, de la place du Martray et de liaisons douces au sein de notre commune.

(\*) sujet détaillé dans les pages de ce bulletin

# **INFOS COMMUNAUTAIRES**



# Nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux



Campagne de soutien au commerce de proximité : nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux!

Derrière cette campagne de Lamballe Terre & Mer agglomération, c'est un mouvement de solidarité qui est lancé sur les 38 communes du territoire, pour encourager le "consommer local", en concertation avec les associations de commerçants. Réactifs et imaginatifs, nos commerçants s'organisent : commande en ligne ou par téléphone, livraison, vente à emporter, le maximum est fait pour répondre aux besoins des habitants et ce dans le respect des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Parmi ses actions, Lamballe Terre & Mer agglomération se veut facilitatrice et accompagne les commerces qui le souhaitent, en relayant les services mis en place sur son site : <a href="https://www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires">www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires</a>

Tous solidaires, continuons à nous protéger et consommons local!



#### LE DISPOSITIF

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions\*, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION:**

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

#### **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION:**

à partir du 1er avril : SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh ou sur le portail activités enfance jeunesse portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh

Dépôt des dossiers complets : à partir du 1er avril et jusqu'au 30 avril

\*Dans la limite des places disponibles







Le réseau de transport public 100% Bretagne





#### Mobilité

Retrouvons notre indépendance,

en Utilisant les moyens de **Transport en commun**.

#### les utiliser c'est les garder et les développer

- Distribus 0 800 18 10 10 Lamballe
- Breizh Go 0 810 22 22 22 Dinan
- Train arrêt Sncf: gare Dolo
- -Covoiturage plateforme régionale trajets réguliers "Ehop-covoituronsnous "
- vélos électriques location à la station sport nature





## Numérique: Point sur La Fibre optique

Jugon-les-Lacs commune nouvelle est concernée par les trois phases de déploiement du programme Mégalis. Le sud de la commune (correspondant à Dolo) est actuellement en travaux, ainsi 462 foyers et entreprises pourront être raccordés. Ces travaux devraient s'étendre jusqu'en avril. ET le début de la commercialisation pourrait intervenir au cours de l'été.

Le découpage des zones de travaux du déploiement est déterminé selon des critères techniques et ne correspond pas aux limites administratives des communes. C'est pour cela que deux autres zones de la commune sont concernées par le déploiement court/moyen terme. Les travaux vont d'ailleurs débuter dans la partie ouest de la commune. (St Igneuc) . Ils doivent se terminer en début d'année 2022. Le reste de la commune sera raccordée en 2024.

Pour savoir à quel moment vous serez concernés par le déploiement, il suffit de vous rendre sur le site www.lafibrepourtous.bzh.

Pour savoir si vous êtes éligible, il faut vous rendre sur le site et y indiquer votre adresse précise. (http://www.thdbretagne.bzh/pratique/cartographie/)

Le financement de ce projet est assuré par Lamballe Terre et Mer, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région Bretagne, l'Etat et l'Union européenne.



# **MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**



2, place du Martray Jugon Les Lacs CN
Du lundi au vendredi : 9h00-12h00
Mardi, jeudi et vendredi : 14h00-17h00
Téléphone : 02.96.31.61.62
Mail : msap@jugonleslacs-cn.fr







Les ateliers numériques prévus en mars ont du être reportés du fait de la situation sanitaire, Ils seront mis en place dès que cela sera possible.

Les personnes qui ont manifesté un intérêt à ces formations seront bien sûr recontactées . Les inscriptions continuent, n'hésitez pas à contacter la mairie 02 96 31 61 62

**Programme débutant** : Acquérir les bases de l'usage de votre ordinateur (démarrage, environnement windows, clavier/souris...)

**Programme intermédiaire** : Création/gestion d'une boite mail, navigation internet, télécharger un fichier...

#### PERMANENCE TRESOR PUBLIC



Suite à la fermeture de la trésorerie,

une permanence est organisée par la DGFIP

les jeudis de 14h à 17h

dans les locaux de la Mairie - MSAP





La liste des buralistes partenaires agréés est disponible auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

# **INFOS COMMUNALES**



#### **Elections**

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin.

Les cartes électorales seront envoyées aux nouveaux inscrits avant les élections.



Depuis la mi-novembre 2020, il y a eu 8 décès, 1 mariage, 3 PACS et 7 naissances dont

- Manon DELOURMEL née le 26/11/2020
- Paul RICHEZ né le 07/01/2021
- Louise DEBREMME née le 25/01/2021
- Léo JOUANNY né le 02/02/2021

#### Changement à la tête des services techniques de la commune



Jean-Pierre Aillet, agent de maîtrise principal, responsable des services techniques communaux, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Une petite cérémonie de départ, organisée en fin d'après-midi, le 5 février dernier, mais malheureusement limitée tant dans son déroulement que dans le nombre de personnes présentes en raison de la situation sanitaire, a permis à ses collègues de travail, au maire et aux adjoints de le remercier pour les services rendus.

Jean-Pierre a passé 39 ans au service de la commune de Jugon-les-Lacs puis de Jugon-les-Lacs commune nouvelle, dont 28 ans à la tête des services techniques. C'est donc avec un petit pincement au cœur que l'on voit partir ce collègue ou ce collaborateur qui connaissait une grande partie des habitants et était apprécié de tout le monde. Mais la vie continue : bonne et heureuse retraite Jean-Pierre.

C'est **Cédric Le Guyadec** qui a pris la direction des services techniques de Jugon-les-Lacs commune nouvelle, début février 2021. Il arrive d'Allineuc où il avait aussi cette responsabilité. Ayant passé le concours de technicien territorial en 2020, c'est en cette qualité qu'il a été recruté. Outre le fait d'assurer la gestion des services techniques, il sera en appui des élus dans le suivi des chantiers et conduira l'élaboration de certains dossiers. Nous lui souhaitons la bienvenue dans la commune où il s'est déjà mis au travail.





# Réorganisation attribution des adjoints

Julie Poupart, 2ème adjointe, chargée des affaires culturelles, de la communication, du patrimoine et du label Petite Cité de Caractère, a démissionné de ses fonctions d'adjointe tout en demeurant conseillère municipale. Cette démission, pour raisons professionnelles, à la suite de la restructuration des services des hôpitaux de Dinan et Saint-Malo, a été acceptée par le Préfet des Côtes d'Armor fin janvier 2021.

Le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs commune nouvelle, réuni le 4 février 2021, a élu une nouvelle adjointe : Adeline Brive.

Cette élection entraine quelques modifications dans la répartition des attributions des adjoints :

Adeline Brive est chargée des affaires culturelles, de la communication et du patrimoine ;

Gwennaëlle Aoutin, chargée du tourisme, suivra désormais le label « Petite Cité de Caractère ». Elle est par ailleurs déléguée communautaire de Lamballe Terre et Mer et représente la communauté d'agglomération à la Société Publique Locale de « Lamballe Terre et Mer Tourisme » ;

Patrick Ménard, chargé des affaires sociales, du CCAS et de l'EHPAD, s'occupera en outre des festivités (logistique, organisation, etc...);

Laurent Tronel, chargé de la citoyenneté et de la vie associative prend également en charge les équipements sportifs ; Christelle Meunier et Jean-Charles Orveillon conservent leurs attributions antérieures.

A ces adjoints s'ajoutent les deux conseillers municipaux délégués, Robert Leblanc et Mickaël Cardin, chargés du suivi des chantiers, respectivement « bâtiments » et « voirie – terrassements ».



# Déménagement mairie

Pour valider la labélisation France Services à compter du 1er juillet 2021, les locaux actuels de la mairie ne répondent pas au cahier des charges notamment au niveau de

l'accessibilité. Il convient d'anticiper le déménagement bien avant le commencement des travaux d'extension et de réhabilitation complète de la mairie/MSAP. Les nouveaux locaux (provisoires) seront situés 23, rue de Penthièvre (à l'ancien CER), les services s'y installeront mi-avril.

Cette réorganisation entraine une modification des horaires d'ouverture de la mairie de Dolo, à compter de la mi-avril elle sera ouverte uniquement les mercredis de 9h à 12h





# **SAMEDI 10 JUILLET 2021**

Programme à venir : informations sur la page facebook et le site internet

#### Cession du camping et de la piscine à la SARL Camping au Bocage du Lac

Par délibération du 22 octobre 2020 confirmée par délibération du 19 novembre 2020, adoptée par 22 voix et une abstention, le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs commune nouvelle a décidé de déclasser la piscine du domaine public de la commune et de céder le camping et la piscine à la SARL Camping au Bocage du Lac. Cette cession s'est faite au prix de 850 000 €, soit 17 % de plus que l'estimation des services fiscaux que toute collectivité publique vendant un bien se trouve dans l'obligation de solliciter.

Plusieurs raisons ont conduit l'assemblée communale à ces décisions qui avaient été précédées d'une analyse juridique, technique et économique réalisée, à la demande de la commune, par le cabinet Sémaphores Expertise et le cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel.

La situation était en réalité la suivante :

- le terrain de camping, après un déclassement du domaine public communal, avait fait l'objet, en 2013, d'un bail emphytéotique à la SARL Camping au Bocage du Lac, bail courant jusqu'en 2038, avec possibilité de reconduction ce qui ouvre des droits d'indemnité à l'égard de l'emphytéote en cas de reprise.
- la piscine, restée dans le domaine public communal et dont l'exploitation était déléguée à la SARL Camping au Bocage du Lac, dans le cadre d'une « Délégation de Service public » (DSP) ; le contrat de DSP arrivait à échéance le 31 décembre 2020, date à partir de laquelle il n'y avait plus de gestionnaire de la piscine

L'imbrication entre les installations du camping et celles de la piscine est telle qu'il n'était pas envisageable d'avoir un gestionnaire différent pour chacun des équipements. Une mise en concurrence comme celle à laquelle la commune était tenue pour relancer une « Délégation de service public » sur la seule piscine, aurait été complètement inopérante. Pour des opérateurs de tourisme, seule une gestion globale des deux équipements peut présenter un intérêt.

Dans cette affaire le souci de la commune était de permettre le maintien et le développement d'une infrastructure touristique de très bon niveau, dont la qualité du fonctionnement est largement reconnue. Elle participe activement à la renommée de Jugon, en contribuant notamment à ce que notre petite cité de caractère puisse revendiquer la 2<sup>ème</sup> place de station touristique intérieure en Côtes d'Armor, en raison du nombre d'hébergements touristiques existant sur son territoire.

Ce souhait de la collectivité, doublé du désir de sortir de la complexité de la gestion liée à la situation décrite ci-dessus, a rencontré la demande de la SARL Camping au Bocage du Lac qui, pour les mêmes raisons que la commune et aussi pour lui permettre de pérenniser son activité sur Jugon, a fait part d'une offre d'achat pour l'ensemble des installations.

C'est dans ces circonstances que la commune a souhaité s'entourer de conseils et a sollicité, en début d'année 2020, les expertises des cabinets évoqués ci-dessus. Ces études n'avaient pas pour objectif de préconiser une solution, mais bien plutôt d'explorer les avantages et les inconvénients des diverses hypothèses suivantes : reprise en régie par la commune de l'exploitation du camping et de la piscine, conclusion d'une nouvelle délégation de service public portant à la fois sur le camping et la piscine, conclusion d'un nouveau bail emphytéotique sur le camping et la piscine, vente de l'ensemble camping et piscine à l'exploitant actuel ou à un autre opérateur. Chacune de ces hypothèses nécessitaient bien évidemment le respect de certaines procédures prévues par la loi.

Le résultat de ces études a été présenté par les cabinets concernés au Conseil municipal. Dans une séance ultérieure, l'assemblée communale s'est finalement prononcée pour la vente à l'exploitant actuel dans les conditions évoquées précédemment. Il est en effet apparu aux élus qu'il s'agissait de la solution qui servait le mieux les intérêts de la commune.



### Identité - Quel est l'ADN de Jugon-les-Lacs commune nouvelle ?

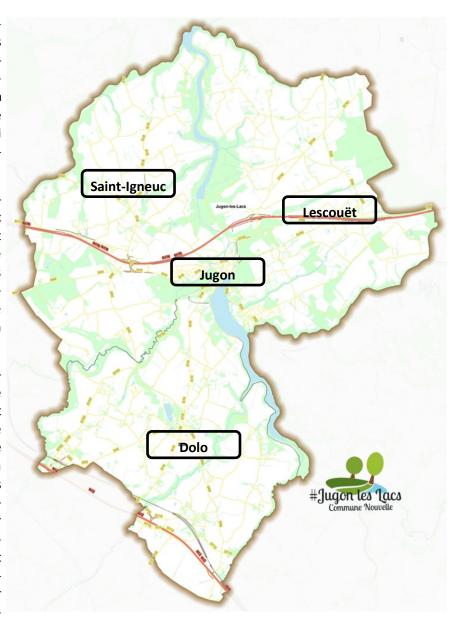
#### Qu'est-ce qui fait sens pour les habitants de Jugon-les Lacs commune nouvelle ? Quelle image souhaitons-nous donner de Jugon-les-Lacs commune nouvelle ?

Pourquoi se poser une telle question?

Regroupements communaux successifs, positionnement territorial en confluence entre les villes de Lamballe et de Dinan, la Côte d'Émeraude et la Côte de Penthièvre, incitent aujourd'hui les élus à vouloir réfléchir avec la population aux caractéristiques spécifiques de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, à ce qui fonde l'appartenance des habitants à ce territoire et à ce qui en fait l'attrait.

Les élus ont donc décidé d'engager avec l'appui de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) et d'un cabinet spécialisé, une démarche en ce sens avec la population de Jugon, grâce à des enquêtes, des groupes de travail et des ateliers citoyens qui se dérouleront au cours de l'année 2021, avec pour objectif d'en faire un rendu à la population début 2022.

Sans remettre aucunement en cause l'attachement des habitants et des élus à l'origine et à la pluralité des territoires qui composent la commune actuelle, il s'agit en réalité de déceler les richesses et les éléments d'identité communs qui font consensus au sein de la population et qui reflètent réellement les traits partagés de la commune nouvelle. Concrètement, la démarche cherche à apporter ou à construire des réponses à plusieurs questions : « Quelle sont les éléments qui fondent l'identité de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle ? », « Comment partager et diffuser cette identité commune ? », Comment susciter le sentiment d'appartenance à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle? », « Comment communiquer sur les attraits de la commune ? »...



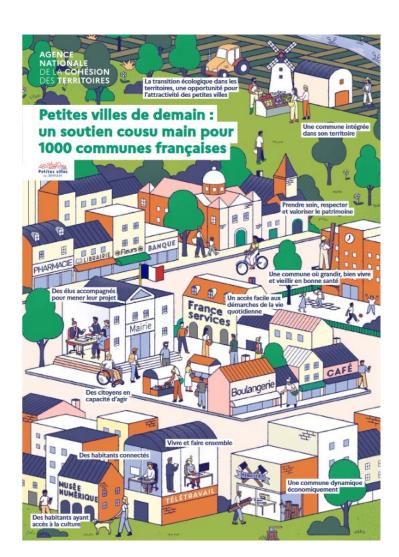
Cette démarche visant à faire émerger l'identité collective de la commune, doit bien évidemment permettre d'abord aux habitants de s'approprier et de partager cette identité. Mais elle a aussi pour objectif de déboucher sur une mise en valeur et la promotion de Jugon-les-Lacs commune nouvelle vis à vis de l'extérieur, par la création d'outils d'identification et de communication adaptés.

Le lancement de la réflexion collective se fera avant l'été, probablement par un questionnaire que chaque habitant pourra remplir. L'été sera l'occasion d'interroger les touristes sur l'image qu'ils se font de notre territoire. Des ateliers participatifs en présentiel ou selon d'autres modalités si la situation sanitaire l'exigeait, et auxquels les habitants seront conviés, se tiendront au début de l'été et à l'automne, de manière à déboucher déjà sur des propositions d'action pour la fin de l'année. Les élus souhaitent vivement que les habitants de Jugon-les-lacs commune nouvelle puissent participer en nombre à cette démarche qui vous sera présentée plus en détail prochainement.

# Jugon-les Lacs commune nouvelle, « Petite Ville de Demain »

Le Gouvernement, s'appuyant sur l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT) a lancé fin 2020 un nouveau programme intitulé « Petites villes de demain » et visant à donner aux petites villes rurales des moyens pour concrétiser leurs projets de revitalisation, en se dotant de moyens d'ingénierie, et en travaillant en réseau. Jugon-les-lacs commune nouvelle a fait acte de candidature à ce programme et a été retenue en début d'année, pour en bénéficier, avec Lamballe Armor, pour le territoire de Lamballe Terre et Mer.

Jugon-les-Lacs commune nouvelle, 2 556 habitants au 1er janvier 2018, selon le dernier recensement, avait pris les devants en adhérant fin 2020 à l'Association des Petites Villes de France qui regroupe au niveau national, environ 1 200 petites villes ayant entre 2 500 et 25 000 habitants. Mais ce sont probablement davantage les arguments avancés par la municipalité pour défendre la candidature de Jugon-les-Lacs commune nouvelle qui ont emporté la décision de l'Etat.





Membre de Lamballe Terre et Mer Agglomération, mais ayant également des attaches, en termes de bassin de vie, avec Dinan agglomération, notre commune constitue un petit pôle rural d'équilibre entre Lamballe et Dinan situées pratiquement à égale distance. Jugon s'est, depuis toujours, considéré comme la charnière entre le Penthièvre et le Poudouvre, entre le pays de Lamballe (Saint-Brieuc) et le pays de Dinan. Notre petite cité, même si ces fonctions ont besoin d'être confortées, assure déjà un rôle de centre de services pour la population du secteur. Ceci lui vaut donc, en plus de son label de « Petite Cité de Caractère », d'être reconnue comme « Petite ville de Demain ».

La convention préalable que le maire a signée courant février avec l'Etat, doit permettre à la commune de bénéficier d'un soutien important en termes d'ingénierie. Un chef de projet commun à Lamballe Terre et Mer Agglomération, Lamballe Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, a d'ores et déjà été recruté. Il lui appartient de mettre au point le programme pluriannuel (6 ans) d'investissements qui constituera la base de « l'Opération de Revitalisation Territoriale » qui, dans le cadre d'une nouvelle convention avec l'Etat et de nombreux autres partenaires financiers, devra se déployer sur le territoire des collectivités concernées à partir de 2022.

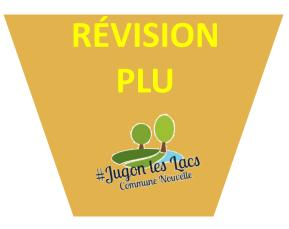
Il faut être conscient qu'en cette période compliquée que nous traversons, ce dispositif ne résoudra pas tout. Mais face aux difficultés que vont probablement rencontrer les finances publiques dans un proche avenir, il est apparu très important aux élus de s'inscrire dans cette démarche proposée par l'Etat, de manière à mobiliser le plus de soutien possible. Alors vive Jugon-les-Lacs commune nouvelle, Petite Ville de Demain.

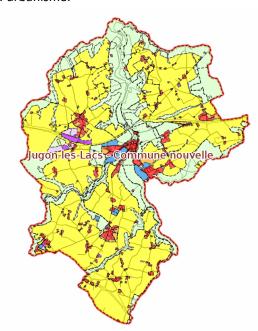
# **URBANISME**

# Un Plan local d'urbanisme révisé pour préparer le Plan Local d'urbanisme Intercommunal

Par délibération du 4 février 2021, le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs commune nouvelle a prescrit la révision des Plans locaux d'Urbanisme de notre territoire. Cette décision a été prise sur la base des constats suivants faits tant par les commissions affaires générales, travaux et urbanisme que par le Conseil municipal.

Deux PLU sont en effet en vigueur actuellement sur la commune, l'un pour Jugon-les-Lacs, l'autre pour Dolo. Ils ont plus de 10 ans (2010 pour Jugon-les-Lacs et 2009 pour Dolo) et les différentes lois intervenues depuis, ont remis en cause les règles qu'ils prévoyaient pour certains zonages tels que, par exemple, les terrains classés en 2 AU. A ces difficultés, il faut ajouter l'hétérogénéité des dispositions qui ne sont pas les mêmes sur Dolo et sur Jugon et qui rend nécessaire une harmonisation et une unification de ces documents d'urbanisme.





Précisons que le PLU de Jugon-les-Lacs intègre des règles spécifiques pour le centre historique de Jugon, dans le cadre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain Paysager. Cette ZPPAUP devait se transformer en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). La procédure, pourtant engagée, n'a pas pu être menée à son terme en raison d'une incompatibilité avec le PLU qu'il convenait préalablement de réviser. Là également, une nouvelle loi de juillet 2016 est intervenue supprimant les ZPPAUP et AVAP en les remplaçant par les « Sites Patrimoniaux Remarquables » sur lesquels doivent être établis des « plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine » à intégrer comme « servitude publique » dans le PLU. Jugon-leslacs commune nouvelle doit donc se conformer à cette exigence.

Rappelons enfin que le centre de Jugon est doté depuis 2005 d'un Plan de Prévention des Inondations (PPRI) qui définit des zones inondables où les constructions sont interdites ou soumises à des règles particulières.

Lamballe Terre et Mer Agglomération est en principe compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La question se posait donc de savoir s'il n'était pas préférable d'attendre que la réflexion s'entame au niveau communautaire. Mais l'engagement de cette procédure tarde et risque de prendre encore quelques délais. Dans cette situation, le conseil municipal a

considéré qu'il était en réalité très pertinent, compte tenu des problématiques particulières de notre territoire, que les élus et la population de Jugon-les-Lacs commune nouvelle saisissent cette opportunité pour penser eux-mêmes leur développement, leur organisation urbaine, les services à mettre en œuvre et les secteurs qu'ils souhaitent protéger ou valoriser. Cette réflexion collective au niveau communal ne pourra que rendre plus fructueux les échanges qui s'engageront nécessairement aux échelons supérieurs ultérieurement, que ce soit pour l'établissement du Plan Local d'urbanisme intercommunal, que ce soit pour le Schéma de Cohérence Territoriale au niveau du pays de Saint-Brieuc.

Il s'agit donc d'une démarche dont nous reparlerons dans les prochaines semaines et prochains mois. Car il est vraiment de l'intention de tous les élus de Jugon-les-Lacs commune nouvelle d'associer, le plus possible, tous les habitants qui le souhaitent à cette réflexion importante pour l'avenir de la commune, selon des modalités diverses qui pourront varier en fonction de la situation sanitaire.

### **Lotissement Communal « Les Courtils »**

26 lots vont être commercialisables fin du deuxième trimestre 2021 Les pré-réservations sont d'ores et déjà possibles à la mairie. A partir de 21420 € ou 42 €/m²



# **SOCIAL ET SOLIDAIRES**

# **COVID 19 -**Les bons gestes à Adopter

# Vaccination COVID 19



#### COVID-19

#### le limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir.

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus dans la population :

- Je me protège et je protège mon entourage en appliquant les mesures barrières
- Je consulte immédiatement un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute
- Je fais le test rapidement si le médecin me l'a prescrit.
- Je m'isole tout de suite si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

#### 1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- Je me lave régulièrement les mains.
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir.
- Ie me mouche dans un mouchoir à usage unique : je me lave les mains après.
- et j'évite les embrassades.
- masque grand public quand je ne peux pas être à plus d'1 mètre d'une autre personne dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

#### 2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- · Toux, mal de gorge, nez qui coule Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexpliquée
- Maux de tête inhabituels
- · Perte du goût des aliments

- Pour une personne âgée,
  l'entourage peut constater
  une altération brutale de
  l'état général ou des capacités
  mentales, de la confusion,
  des chutes répétées,
  une augraption capide. une aggravation rapide d'une maladie déjà connue

#### 3 - I'AI DES SIGNES DE LA MALADIE. IE CONTACTE MON MÉDECIN

- · Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement si j'ai un doute, j'appelle sans lai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heure
- Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un laboratoire sans prescription médicale,
- ntièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test, je m'isole à distance de toute personne y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en prése
- Si j'ai des difficultés à respirer,

#### 4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

#### 5 - MON TEST EST POSITIF, IE M'ISOLE À MON DOMICILE JUSQU'À LA GUÉRISON

- si je n'ai plus de fièvre, je peux
- n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- me prescrit un arrêt de travail. Il me remet une fiche avec toutes les explications

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identif toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.

#### QUE FAIRE SI JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19

le respecte toutes les mesures précédentes mais je suis encore plus vigilant :

- J'évalue ma situation avec mon médecin et je lui demande conseil pour prendre les bonnes décisions vis-à-vis de ma santé : déplacements, travail, contacts,...
- Je privilégie les périodes les moins fréquentées pour faire mes courses.
- Si possible, je privilégie le télétravail

# Se faire vacciner c'est se protéger,

protéger les personnes que nous aimons,

#### c'est le retour vers la liberté

#### > les moins de 75 ans :

se rapprocher de votre pharmacie ou médecin traitant

- > les plus de 75 ans : centre de vaccinations prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone
- > les plus de 75 ans à mobilité réduite, sans moyen de déplacement et avec une pathologie associée

demander une prescription de transport à son médecin traitant, et s'inscrire en mairie.

#### RDV au 02 57 18 00 60

Ou sur les sites

secteur St Brieuc : application Keldoc secteur de Dinan :application Doctolib.

# LA MEILLEURE PROTECTION C'EST LA VACCINATION

# L'EHPAD est vacciné. Et après ?

La très grande majorité des résidents a reçu la deuxième injection du vaccin Pfizer le jeudi 18 février. Dès le début d'année, tout a été mis en œuvre pour être prêt le jour J. Une préparation et une organisation technique et humaine sans précédent pour un moment attendu par tous pour enfin espérer apercevoir la vie d'avant...

Un grand merci à toute l'équipe pluridisciplinaire de la Résidence pour leur adaptabilité et leur professionnalisme, aux médecins de la maison médicale de Jugon les lacs, plus particulièrement au Dr Gautier et enfin à Mme Odillard, pharmacienne de Jugon Les Lacs.



En l'état des connaissances actuelles, si le vaccin réduit la sévérité des symptômes, la réduction de la contagiosité semble encore incertaine, c'est pourquoi le port du masque et le respect des autres gestes barrières doivent perdurer.

Le printemps approche, nous espérons qu'il soit porteur de visites plus libres, nécessaires au bien-être et à la vie quotidienne des résidents....qui restent, eux, relativement philosophes et préfèrent mettre en avant les gestes de solidarité durant toute cette année et l'importance de l'entraide et le respect des uns vis à vis des autres.

# **COLLECTE Jugon Les Lacs**



Jeudi 20 Mai 14h-18h30 au foyer rural

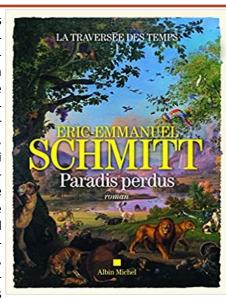
# **AFFAIRES CULTURELLES**

# Bibliothèque

Ces trois ouvrages sont disponibles à la bibliothèque et peuvent être réservés...

#### **NOTRE SELECTION**

Traversée des Cette temps affronte un prodigieux défi : raconter l'histoire de l'humanité sous la forme d'un roman. Faire défiler les siècles, en embrasser les âges, en sentir bouleversements, comme si Yuval Noah Harari avait croisé Alexandre Dumas. Depuis plus de trente ans, ce projet titanesque Eric-Emmanuel occupe Schmitt. Accumulant connaissances scientifiques, médicales, religieuses, philosophiques, créant



personnages forts, touchants, vivants, il lui donne aujourd'hui naissance et nous propulse d'un monde à l'autre, de la préhistoire à nos jours, d'évolutions en révolutions, tandis que le passé éclaire le présent.

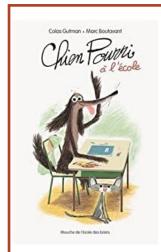
Paradis perdus lance cette aventure unique. Noam en est le héros. Né il y a 8000 ans dans un village lacustre, au coeur d'une nature paradisiaque, il a affronté les drames de son clan le jour où il a rencontré Noura, une femme imprévisible et fascinante, qui le révèle à lui-même. Il s'est mesuré à une calamité célèbre : le Déluge. Non seulement le Déluge fit entrer Noam-Noé dans l'Histoire mais il détermina son destin. Serait-il le seul à parcourir les époques ?



Max et Lili se demandent ce qu'on leur cache... Ils découvrent que leur père n'a plus de travail. Que faire avec ce secret ?

Cette histoire de Max et Lili montre combien il est dur de voir ses parents si inquiets à cause du chômage. Plus d'argent... et plus de rire surtout! Même si ce n'est pas le pro-

blème des enfants, on peut en parler en famille et en profiter pour être plus ensemble... (extraits du site « Babelio »)



Aujourd'hui Chien Pourri va à l'école! Réussira-t-il à faire le beau devant sa maîtresse, à ne pas s'endormir au cours de maintien? À jouer au foot à la récré sans servir de ballon? Et surtout apprendra-t-il à lire pour déchiffrer les étiquettes dans sa poubelle? Bon courage, Chien Pourri!

#### **NOS HORAIRES**

Pendant les vacances scolaires

Mercredi 10h -12h Vendredi 10h -12h Samedi 10h30 - 12h30

#### hors vacances scolaires

Mardi 17h-19h Mercredi 10h - 12h 15h30-18h30 Vendredi 10h - 12h Samedi 10h30- 12h30

- Masque obligatoire à partir de 11 ans
- Gel hydroalcoolique à disposition
- Jauge de 4 personnes

Et n'oubliez pas si vous voulez réserver des livres, savoir les horaires de la bibliothèque ou connaître les évènements à venir...

**Facebook Bibliothèque Jugon-les-Lacs CN** (même si vous n'êtes pas inscrits sur Facebook)

Flashez ce code avec votre téléphone :



#### Galerie d'Art l'Entrelacs

#### Prolongation de l'exposition des artistes locaux et des environs.







Michel Toth, Patrick Subil, Marie Fertil, Jean Boudier, Odile Keurmeur, Brigitte Choanier, Isabelle Morand, Olivier Nocet, Joseph Leboucher, Allan Turner, Kylian Choanier, Claire Madden.



9 place du Martray

Horaires d'ouverture vend 10h-12h/sam 10h30-12h30/dim 10h30-12h30

Page facebook : galerie d'art l'entrelacs

Possibilité de visites sur rendez-vous,

06 88 12 30 07

#### Vive notre Petite Cité de Caractère !!!



# l'Art dans les Cités







La période n'est pas propice aux festivités auxquelles nous étions habitués mais comme pour tout il faut s'adapter et trouver d'autres façons de se divertir.

Notre label Petites Cités de Caractère nous permet de bénéficier de leur **programme d'animations**. Nous avons souhaité continuer notre participation à « **Art dans les Cités** ». En effet deux artistes viendront sur notre commune du 2 au 9 mai. Le thème, cette année, est la **bande dessinée**. Nous aurons l'occasion de voir les œuvres réalisées à Jugon mais aussi dans les autres Petites Cités de Caractère.



#### Jeu de piste

Une nouvelle animation va commencer aussi en mai : une **enquête**, que tout « détective en herbe » pourra mener sous forme de **jeu de piste**, sera proposée dans le centre de Jugon mais aussi dans plusieurs Petites

Cités de Caractère de Bretagne. Il y aura une enquête par commune et l'ensemble de ces énigmes locales aidera à résoudre une plus grande enquête régionale. Le jeu est adapté à tout public et à tout moment de la journée. L'objectif est de faire découvrir des points particuliers d'intérêt dans le patrimoine local, et ceci de façon ludique par les touristes mais aussi par les habitants, qui découvriront sans doute des secrets bien cachés !!



Cette année, nous passons aussi devant la commission de contrôle du label (31 mai 2021). Elle va vérifier que Jugon-les-Lacs respecte toujours les critères demandés pour bénéficier de ce label. Les services techniques travaillent pour que

la ville soit propre et accueillante. Il faut aussi que les riverains et commerçants soient dans les mêmes dispositions. La perte du label « Petite cité de caractère » serait catastrophique pour notre commune, pour les activités économiques liées au tourisme et les aides diverses dont nous profitons. Si vous avez des questions ou des difficultés sur vos propriétés, merci de contacter la mairie.

# **ENFANCE & JEUNESSE**

## **Conseil Municipal des Enfants**

# Défi CME

Après le défi du mois de décembre, les élus enfants ont choisi de lancer deux autres nouveaux challenges à tous les enfants de la commune. Ce sont les projets de Léane Birrer et Anaëlle Lamure qui ont été retenus.



L'idée de Léane était de récolter des menus complets pour des personnes seules. Les trente repas récoltés ont été remis à Mauricette Dirr bénévole au resto du cœur de Lamballe.





L'idée d'Annaëlle était de récolter le maximum de bouchons plastiques pour venir en aide aux enfants en situation de Handicap. Les 16 000 bouchons recueillis ont été remis à Valérie Le Morvan de l'association « les bouchons de l'espoir ».



# PROCHAIN DÉFI: Customisez vos masques!

Et envoyez nous vos photos par mail : mairie@jugonleslacs-cn.fr

Le jury composé de membres du CME votera pour La photo la plus belle, rigolote, originale..



Juliette Martin, Célia Daveu et Honorine Bande représentantes du CME, ont intégré le groupe de travail « cantine scolaire » constitué d'élus, de la cuisinière de la cuisine centrale, d'enseignants et de parents d'élèves. Lors de la première réunion, elles ont suggéré la réécriture des menus affichés dans la cour des écoles, d'une façon moins détaillée avec une présentation moins académique, pour que cela donne envie aux enfants.

Elles ont travaillé sur une nouvelle mise en forme et sur la réécriture des menus . Ces nouveaux menus sont désormais affichés dans les écoles. Un point sera fait fin Mars pour mesurer les impacts de cette action mais d'ores et déjà on peut dire que c'est une belle réussite.



# Indemnités transport scolaire départemental

L'indemnité sera versée directement aux familles concernées, il est impératif de venir déposer en Mairie votre RIB, ainsi qu'une copie de la carte de transport de l'année scolaire 2020-2021 avant le 30 juin 2021.

Remboursement : 28 € pour les deux premiers enfants et 14 € à partir du troisième enfant d'une même famille



## Centre de Loisirs Inscriptions

#### Vacances de printemps du 14 au 24 avril 2020

- Inscriptions aux centres de loisirs 3-11 ans : du 23 mars au 3 avril.
- Inscriptions 11-17 ans : à partir du 23 mars.

Toutes les informations (contacts et lieux d'inscriptions, programmes) sont en ligne sur lamballe-terremer.bzh et sur le portail Activités Enfance Jeunesse https://portail-famille.lamballe-terre-mer.bzh



# École Publique



Liste des documents à fournir à la mairie:

- Copie du livret de Famille
- Copie du carnet de vaccination
- Justificatif de domicile
- Fiche d'inscription scolaire (disponible en mairie)

#### **Escrime**

A la rentrée des vacances de Noël , les élèves de Dolo se sont initiés à l'escrime (grâce au prêt d'un kit par le service sport de « Lamballe , Terre et Mer »).

Tout en respectant les gestes barrières , ils ont pu découvrir les bases de ce sport : le salut , les modes de déplacement, la fente et s'essayer aux « duels » avec des sabres ...

Ils ont aussi appris qu'il existait différentes armes (épée , fleuret et sabre) et que chacune avait ses propres règles .

Suite aux nouvelles mesures sanitaires qui imposent de faire sport en extérieur, ils n'ont pu prolonger cette activité ( la météo n'a pas été très clémente avec nous ... ) .

Les enfants ont beaucoup apprécié cette découverte : ils se sont pris , le temps d'un moment,

pour un(e) pirate (Barbe Noir, Jack Sparrow ou Anne Bonny...), un(e) chevalier voir même un(e) mousquetaire!!!

N.B.: Ayant été prises de court par les nouvelles mesures sanitaires, nous n'avons pas pu prendre de photo pendant l'activité. Celles présentées ici ont été faites plus tard, avec 2 enfants de l'école (et autorisation parentale), tout en respectant le protocole sanitaire mis en place (port du masque, désinfection du matériel avant et après utilisation).



#### Balade autour de l'étang

Nous avons fait une promenade à l'étang de Dolo et nous avons vu quelque chose de surprenant : des petites sculptures et des messages étaient accrochés aux arbres !!! Sûrement un cadeau des korrigans ....

Lilwen leur a fait une cabane que nous avons attachée mais elle est tombée .

Depuis , nous y retournons toutes les semaines pour faire du sport et chercher de nouveaux personnages ...

Les élèves de Dolo











#### Les échecs en classe

Les trois classes de CM1-CM2 ont suivi un parcours d'échecs d'environ un mois.. Anthony Lhermenier , animateur d'échecs , est venu initier les élèves aux règles du jeu. Les élèves se sont montrés intéressés et chacun à son niveau a progressé pendant les séances.

Le projet a permis un travail pluridisciplinaire en Histoire, lecture, arts et mathématiques. De plus, le jeu développe la réflexion et la confiance en soi. Les élèves poursuivront la pratique du jeu tout au long de l'année.







Ce projet a été possible grâce à la subvention obtenue par le club Emeraude Echecs de Plancoët. Les enseignantes remercient le club pour le prêt de matériel ainsi que les familles qui ont prêté des jeux.

### École Saint-Yves

#### L'école Saint Yves célèbre le carnaval

À défaut de défiler dans les rues, en raison de l'épidémie de coronavirus, l'école a décidé de maintenir le carnaval... à domicile. Dans la cour de l'école, chaque classe devait défiler devant les camarades en proposant une idée originale (chenille, Cotton eye Joe...).

Pour clôturer la fête, les enfants se sont retrouvés pour un goûter préparé par l'association des parents.









#### Escape Game des vacances de Noël.

Les lutins du Père Noël ont envoyé une lettre avec 3 missions contenant des énigmes. Chaque énigme résolue donnait une pièce de puzzle qui conduisait directement à l'indice qui menait au trésor.

Depuis le début, il était sous nos yeux. Un carton rempli de jeux et jouets pour les classes de CE et







#### Activités d'hiver autour du conte « La moufle »

Le conte « La moufle » est le point de départ des ateliers d'hiver pour les PS-MS. Lecture, découpage, bricolage, art visuel et danse, sont au programme. Les enfants s'en donnent à cœur joie pour imiter la souris, le lièvre, le renard et tous les autres personnages de l'album.

#### Les joies de la neige ...

Le jeudi 11 février, il a neigé! Nous avons donc bien profité de la cour... Glissades sur « luges », bonhomme de neige, bataille de boules de neiges! Quelle joie!





# COMMERCE ARTISANAT PROFESSIONS LIBÉRALES

## Le marché de Jugon-les-lacs-Commune-Nouvelle grandit



Depuis plusieurs années, Sophie Verger (Les jardins de Cangué) et Juliette Tournois (Les jardins de l'orme) ont leur étal devant le commerce de Dolo le samedi matin. En plus de leur production de légumes bio, vendus sur commande ou sur place, elles proposent également sur commande le pain fabriqué par Aurore Legrand, boulangère de Plénée -Jugon.

Sur leur proposition, la commune a commencé à développer un second site pour le marché de Jugon-les-lacs-Commune-Nouvelle. Depuis le samedi 20 février, une **poissonnière**, Charlène GUERIN, qui se fournit à la criée d'Erquy, a pris place à côté de l'étal des maraîchères et les accompagnera chaque samedi. Paul Killeen, et Leonora Cornfield, qui ont récemment repris le **café-restaurant "Les Burons**", proposent de la restauration à emporter, en attendant la fin des restrictions dues aux contraintes sanitaires.

Chaque deuxième samedi du mois, plusieurs autres commerçantes les rejoindront : Paula NAKHAI, fabricante de savon bio à base de lait de chèvre ("Fleurs de savon"), Laurence BULVESTRE et son camion brocante, Jessica BLANCHARD (couturière) et Christelle MEUNIER (produits d'entretien écologiques Hakawerk).

Sur le site de la place du Martray à Jugon, le vendredi, de nouveaux commerçants vont compléter l'offre présente actuellement. Dès le mois de mars, Anne-Marie Bereschel, qui tient une boutique de vêtements pour enfants et puériculture seconde main "Pour le bonheur des enfants", sera présente. A partir du mois d'avril, Angelina POILVET, de l'EARL Poilvet - Meuhg Lait de Saint-Rieul, proposera ses produits laitiers. Elle pourrait également rejoindre le marché du site de Dolo le samedi matin.

Suite au départ de Patrick Le Texier, une place s'est libérée pour un étal de poissonnier. Nous sommes à la recherche d'un commerçant qui pourrait le remplacer sur le marché du vendredi de la place du Martray.







# Cabinet paramédical place vacante

Cherche professionnel paramédical pour partager un bureau avec une Diététicienne Nutritionniste. Il est situé dans un cabinet pluridisciplinaire comprenant aussi une Neuropsychologue et une Psychomotricienne.

Situé sur Jugon-les-lacs, où l'on retrouve beaucoup de professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sage-femme, ophtalmologues et ostéopathe), il est également à proximité de plusieurs axes routiers, facilitant ainsi la venue des patients. Il sera transféré dans des locaux rénovés, à partir de début avril 2021.

Le local comprend un bureau de 21m2 avec une salle d'attente partagée avec la Psychomotricienne de 16 m2.

Le bureau sera disponible 4 jours par semaine à savoir le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Plus d'informations merci de contacter la mairie.

#### Cabinet dentaire

**Ouverture** 

le 2 juillet 2021

au 25 rue de Penthièvre.



## Opticienne à domicile

Vivant à Taden, Elisa LESENFANTS, opticienne à domicile dans un rayon de 30 km autour de Dinan.

Elle se déplace directement sur les lieux de vie et de travail (ou à domicile, en établissements médico-sociaux, en entreprises) et assure la coordination avec les soignants/aidants quand besoin est.



Sécurité : Protocole sanitaire renforcé et service certifié NF « Services aux personnes à domicile », par l'AFNOR.

Prenez rendez-vous: 06 15 86 81 82 elesenfants@lesopticiensmobiles.com



# Thérapeute En Thérapie Brève

Après un parcours professionnel essentiellement auprès des personnes : enfants, adolescents, familles et personnes en situations de handicaps, et ce, pen-

dant plus de 30 ans, une expérience professionnelle et humaine, après une formation et un développement personnel; je m'installe aujourd'hui en tant que Thérapeute en Thérapie Brève (Intelligence Émotionnelle et PNL),

C'est un accompagnement auprès de toutes personnes désirant un mieux-être et/ou ayant une problématique (stress, peurs, angoisses, conflits...).

Un accompagnement d'écoute, de bienveillance et de confidentialité.

Pascal Pineau, 14, La Hourmanière Dolo- 22 270 Jugon Les Lacs Commune Nouvelle https://www.therapiebrevepascalpineauwebself.net/ Sur R.D.V: Au 07.89.21.37.18,

# **ENVIRONNEMENT & ECOLOGIE**

#### **Action Verte**

#### Avis aux promeneurs écoresponsables!

En attendant des conditions sanitaires plus favorables pour des actions collectives de ramassage de déchets, les membres de l'Action verte proposent aux habitants de Jugon-les-lacs-Commune-Nouvelle des kits de ramassage.

Disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture, ces kits comprennent un sac de ramassage, des gants, et une pince. Les sacs et gants seront conservés par les promeneurs, les pinces seront prêtées et remises contre pièce d'identité.

N'hésitez pas à prendre des photos de vos prises, et à nous les envoyer.



#### Jardin au naturel

A l'heure où le printemps se réveille, la végétation qu'elle soit souhaitée ou pas, ne demande qu'à exploser. Pour la biodiversité, la qualité de l'eau et tout simplement pour votre santé, il vous est rappelé l'interdiction d'utiliser, d'acheter et de posséder des pesticides non homologués. Seuls les produits de bio contrôle, les produits utilisés en agriculture biologiques ou les produits à faibles risques, sont autorisés dans l'enceinte de votre propriété. Tous les produits achetés avant janvier 2019 sont à déposer en déchèterie.

#### Des conseils et astuces pour un jardin au naturel ?

Rendez-vous sur les pages environnement, rubrique « Tous au jardin » du site : www.lamballe-terre-mer.bzh

# **Atelier:** vers une autonomie alimentaire grâce au potager et au verger

Samedi 3 avril - de 15h à 17h - Le jardin du clos, Le Clos à Plédéliac Gratuit - Sur inscription > places limitées 02 96 50 59 37 environnement@lamballe-terre-mer.bzh

#### Jardins des saveurs

Les travaux de réorganisation du jardin partagé ont démarrés début Mars. Ils portent sur la pose de protections pour éviter les nuisances animales, une nouvelle délimitation des



parcelles , la mise en place de nouveaux espaces de rangement et de tri des déchets et de compostage.

Il reste des parcelles disponibles gratuitement. Si vous êtes intéressés contacter la mairie

#### Tout savoir sur la taupe

Les taupes sont des mammifères insectivores qui, parfois, peuvent engendrer des nuisances. Afin de les limiter tout en respectant l'environnement, l'associa-



tion FGDON 22 organise une formation : biologie et mode de vie de l'animal, différents moyens de lutte (piégeage, appâts, mécanique, chimique) ...

**Pour en savoir plus :** FGDON 22 : 02 96 01 37 90

fgdon22@gds-bretagne.fr

#### L'Herbe de la pampa ou Roseau à plumes

est une graminée de grande taille. Elle est originaire d'Amérique du Sud et a été introduite en France pour l'ornement. L'Herbe de la pampa affectionnant les milieux chauds et humides est particulièrement présente sur notre littoral. On peut également la retrouver le long des axes routiers et les endroits remaniés.

Grâce à sa croissance rapide, l'herbe de la pampa peut rapidement occuper l'ensemble de l'espace colonisé. En hiver, si on laisse ses plumets, ses graines par millier peuvent être dispersées sur plus de 20km! Considérée comme invasive, elle doit être gérée pour ne pas devenir envahissante.

Pour contribuer à la lutte contre cette plante invasive :

- > Ne pas implanter cette espèce dans un jardin surtout en zone littorale.
- > Tailler les tiges florales avec un sécateur avant la dispersion des graines, si possible, avant l'hiver. Pour éviter de se couper porter des gants ainsi que des vêtements longs.
- > Arracher les touffes : les engins utilisés vont de la débroussailleuse à la tractopelle.



# **AUTOUR DES ASSOCIATIONS**

#### Team Bikers 22



Malgré un début d'année difficile, le Team Bikers 22 est reparti sur des bonnes bases !

Nous commençons le nettoyage de la vallée Coualan avec une poignée de bénévoles. Il y a beaucoup de travail mais nous espérons pouvoir organiser une compétition... Sur le terrain, nous voulons créer des zones de trial pour cela, nous avons besoin d'obstacles comme des buses, des tourets, des poteaux électriques, des gros pneus de tracteur. Le début des coupes de Bretagne de cross est retardé pour cause de COVID, nous croisons les doigts pour les TRJV

(trophée départemental des jeunes vététistes) dont le 1er est en mai.

Notre sport se pratiquant en extérieur, nous pouvons continuer les entrainements.





## Pétanque des Lacs



Le 19 février dernier, Maryse Duchêne Droff, présidente du club de pétanque de Jugon-les-Lacs, a été élue comme présidente du comité de pétanque des Côtes d'Armor. Ce comité dépend de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

2020 a été une année blanche pour la pétanque, tous les championnats ont été annulés ainsi que la majorité des concours. Aussi c'est avec une impatience non dissimulée que tous les amateurs de pétanque espèrent la reprise des compétitions.

Aujourd'hui, nous avons le droit de jouer en extérieur, en respectant les mesures barrières. L'école de pétanque

fonctionne uniquement en extérieur. Les entraînements sont autorisés mais les compétitions ne le sont pas encore.

Cependant, nous avons établi un calendrier et si l'état sanitaire de la France s'améliore, nous aurons le plaisir d'organiser des concours d'avril à octobre. Le point culminant de notre saison devrait être l'accueil sur notre commune du championnat en doublettes jeunes le 19 septembre 2021.

Vous souhaitez prendre une licence ? Le numéro reste identique pour les renseignements : 06 85 40 64 70

# Comité des fêtes Jugon

Le comité des fêtes de JUGON LES LACS et le VC VALLEE VERTE ont pris la décision de demander un report de notre course fédérale juniors « Arguenon vallée verte »qui était prévu le 16 mai 2021. Bien entendu ce report est dû à la situation sanitaire.



## Les P'tites emplettes dulcinéennes

Les P'tites Emplettes se réinventent et s'adaptent à la situation sanitaire,

L'équipe de l'Association vous invite à leur **Porte Ouverte du week-end des 10 - 11 Avril 2021** pour la présentation de leur nouvelle collection à leur domicile dans le respect des mesures sanitaires du moment.



- Le samedi 10 Avril, au 7 Impasse du Côteau à Dolo (chez Christelle Meunier) de 10 h à 17 h 30
  - seront présentes les marques : Hakawerk
    - Captain Tortue,
- Le dimanche 11 Avril, au 20 Le Chêne es Choux à Dolo (chez Caty Moisan) de 10 h à 17 h 30
  - seront présentes les marques : Victoria
    - Hakawerk
    - Captain Tortue

(Les horaires seront modulables en fonction de l'évolution sanitaire)

Aussi, nous espérons, dès l'automne, vous revoir à l'occasion de notre salon avec un défilé pour

égayer la saison...(date à préciser)

#### Maison Pêche et Nature

#### Sorties pêche et nature du printemps!

Avec l'arrivée des beaux jours la **Maison Pêche et Nature** lance sa saison des sorties. Un programme d'animations varié vous attend comme les sorties d'initiation à la pêche pour petits et grands ainsi que des sorties de découvertes de la vie d'une mare. Retrouvez le programme complet à l'accueil de la Maison Pêche et Nature et sur www.maisonpechenature.com



Inscription indispensable pour toutes nos activités sur www.maisonpechenature.com.

Je pêche mon premier poisson (à partir de 3 ans) : les 27 et 30 avril et les 4 et 7 mai de 14h30 à 16h30 (11€/ participant)

Initiation pêche de la carpe (à partir de 10 ans) : les 29 avril et 6 mai de 9h30 à 12h30 (20€/participant)

Initiation pêche aux leurres (à partir de 10 ans) : les 28 avril et 5 mai de 9h30 à 12h00 (20€/participant)

Initiation pêche à la mouche (à partir de 10 ans) : les 27 avril et 4 mai de 9h30 à 12h00 (20€/participant)

Séance adulte - pêche du soir aux leurres (à partir de 18 ans) : le 7 mai de 19h00 à 21h30 (20€/participant)

Séance adulte - pêche du soir à la mouche (à partir de 18 ans) : le 28 mai de 19h00 à 21h30 (20€/participant)

Séance adulte - pêche du soir de la carpe (à partir de 18 ans) : le 4 juin de 19h00 à 21h30 (20€/participant)

Les pieds dans la mare (à partir de 3 ans) : les 28 avril et 5 mai de 14h30 à 16h30 (5€/participant)

En plus des animations, la Maison Pêche et Nature informe sur la pêche en Côtes d'Armor, vend des cartes de pêche et propose la location de matériel de pêche et de barques.

Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor 2 rue des grands moulins 22270 Jugon les Lacs

www.maisonpechenature.com

02 96 50 60 04



#### Assod'rope: LES MUM'ZELLES DROPENT DANS LES ECOLES



La situation sanitaire ne nous a pas permis de prendre le départ pour la Séné gazelle le 20 février dernier, par conséquent nous avons pris "le chemin des écoliers" pour présenter notre projet aux enfants des écoles; La Marette , St Yves de Jugon les Lacs et Louise Briand de Broons . Nous avons eu à chaque fois un public attentif et très intéressé par cette épreuve sportive humanitaire. Ils ont donc décidé de mener des actions pour nous soutenir:

- \* La Marette : des dessins seront réalisés pour leurs homologues sénéglais.
- \* St Yves: baptême de nos mascottes .
- \* Louise Briand: réalisation d'une collecte de 8 kg de fournitures

scolaires qui seront donc distribuées en mains propres aux écoliers sénégalais.

Prochainement, nous serons accueillis au CFA de Ploufrafragan.

Toutes ces actions nous permettent de garder le rythme et l'espoir car un nouveau départ est prévu le 1 er mai si la situation sanitaire nous permet de partir.

#### **Station Sport Nature**

La Station Sports Nature est ouverte toute l'année. Bien entendu, nous restons tributaires du contexte sanitaire et des restrictions possibles pour proposer nos activités et nos locaux au public.

A partir du dimanche 2 mai, en plus des jours d'ouverture du mardi au samedi, la Station sera ouverte tous les dimanches et jours fériés, de 14h00 à 19h00. Il sera donc possible de pratiquer des activités et d'effectuer des locations également durant ces journées.



Des VTC à assistance électrique, GPS avec circuits intégrés, sièges bébé et remorques enfants sont mis à disposition en location à 1/2 tarif pour les résidents de Jugon-Les-Lacs Commune Nouvelle.

Pour rappel, afin que les habitants du secteur puissent en profiter pleinement, les autres supports de location (pédalos, stand up paddles, kayaks, VTT, ...) sont proposés avec un temps doublé au même tarif en dehors de la pleine saison (15 juin – 15 septembre).

Mercredi 10 mars : reprise des activités club voile enfants.

Vendredi 2 avril : reprise des activités club voile ados/adultes (ou les samedis en fonction du contexte sanitaire).

Durant les vacances de Printemps : des stages d'activités sportives seront mis en place, pour les 8-17 ans, dans le cadre de Cap Sports Vacances. Renseignements et inscriptions à la Station, sur le site internet et la page Facebook.

Dimanche 13 juin : portes ouvertes de la Station. Ce sera l'occasion de venir découvrir et pratiquer gratuitement les différentes activités de la Station (Barques, Pédalos, Stand Up Paddle, Paddle géant, Kayak, Tir à l'arc, parcours VTT, ...).

Pour suivre l'actualité de la Station, vous pouvez "aimer" la page Facebook : Station Sports Nature Jugon.

Site internet:

http://stationsportsnature.wixsite.com/jugon22 Station Sports Nature de Jugon-Les-Lacs Rue du Bocage ,22270 Jugon-Les-Lacs CN 02 96 31 67 04



## Secours Catholique

Le mardi 2 février, une trentaine de membres et sympathisants du Secours Catholique du Pays de Jugon ont pris possession de leur nouveau local situé à l'ancienne mairie de Dolo. Le maire de Jugon-les-Lacs, ancien maire de Dolo, Eric Moisan et l'adjoint aux affaires sociales, Patrick Ménard étaient présents à ce petit évènement. Cécile Paillot, vice-présidente du Secours Catholique départemental et Elodie Michel, animatrice du secteur Rance-Penthièvre ont remercié la municipalité. Michel Jan, responsable du groupe s'est félicité « D'avoir un lieu identifié, central et pratique pour accueillir et se réunir». Après une visite des lieux le groupe a randonné vers la chapelle Notre-Dame du Chêne pour y célébrer la Chandeleur.



Le Secours Catholique du Pays de Jugon propose une permanence

les premiers et troisièmes mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30

au local de la mairie de Dolo : Accueil, écoute, accompagnement social, informatique, soutien scolaire... Durant la période Covid sur rendez-vous par téléphone.

Numéros à contacter:

- Michel Jan (Plestan): 06 13 79 00 01
- Daniel Plestan (Jugon): 06 31 74 24 45
- Annick Henry (Plédéliac): 06 30 29 79 15)

N° de l'équipe locale: 07 68 92 21 34

Rendez-vous ponctuels pour les personnes qui ne pourraient se rendre à Dolo le mardi après-midi.





L'association Arti Z'Artistes accueille depuis 7 ans de nouveaux talents dans sa boutique au 10 place du Martray à Jugon les

Elle élargit et renouvelle son choix de produits artisanaux, et locaux afin de satisfaire au mieux sa clientèle friande du concept fait-main, et pour préserver ainsi le savoir faire et continuer à soutenir ces artisans, créateurs et artistes.

**Célia Collura auteur de livres pour enfants** propose des collections ludiques et pédagogiques pour éveiller la curiosité et l'éveil des jeunes lecteurs, et ainsi développer leur esprit critique.

Valérie Sigrid « le cœur à l'ouvrage », céramiste, fabrique de jolis objets décoratifs et utilitaires en céramique pour la cuisine et le jardin.

L'an dernier **Thierry Lebon tourneur sur bois,** a rejoint le collectif, avec ses créations en bois, stylos, porte-clés, pendentifs, ainsi que des sculptures originales.

**Sophie Dien « la Libellule » conçoit des articles en textile,** utilitaires ou décoratifs, panières, lingettes, sacs à vrac, charlottes lavables pour contenants etc...

Delphine Greliche « Lyly Rouge », créatrice textile pour bébé et jeunes enfants, confectionne avec du tissu coton biologique des bavoirs, turbulettes, cahiers de coloriages lavables. Elle propose également un doudou lapin en coton oeko-tex labellisé CE.

Rolland Auffret apiculteur propose ses différents miels de sa production.

« Les Différents Pots » offre une large gamme de tartinables de légumes biologiques pour vos apéritifs ainsi que des confitures, moutardes ou ketchup...

La boutique vous accueille du mardi au samedi de 10H à 17H30 (en raison du couvre-feu imposé par le gouvernement). Tél 09 54 91 64 28

https://artizartistes.fr https://www.facebook.com/ArtizArtistes artizartistes@free.fr

## Histoire et patrimoine entre Rosette et Arguenon N° 15- Avril 2021

#### La garde nationale de Jugon sous le Directoire et le Consulat - 1795-1800

L'histoire de la Garde nationale de Jugon, créée en 1789<sup>1</sup>, ne s'arrête pas en 1795. Si les districts sont supprimés par la Constitution du 5 fructidor de l'an III (22 août 1795) instaurant le régime du Directoire, ce sont les départements qui héritent de leurs attributions et donc de la responsabilité des gardes nationales. Cette constitution distingue alors la garde nationale en activité qui sert dans le cadre de l'armée et la garde nationale sédentaire qui reste stationnée dans son département ou même son canton d'origine.

Les archives départementales des Côtes d'Armor conservent la mémoire de différents évènements ou incidents liés à la garde nationale de Jugon durant la période du Directoire. Ainsi le 20 pluviôse de l'an IV, soit le 9 février 1796, arrive à « la maison commune »² de Jugon, un courrier en provenance du département et comprenant un arrêté demandant que le 1er Pluviôse (21 janvier 1796), soit célébrée dans toutes les municipalités « une fête en l'honneur de la juste punition du dernier roi des Français et de l'époque mémorable où notre gouvernement, de despotique qu'il était, est devenu libre et républicain »³. Comme on peut le constater, le courrier est arrivé avec quelques semaines de retard, ce qui est habituel en cette période troublée. Cependant, le commissaire du directoire exécutif placé auprès de la municipalité cantonale de Jugon⁴, Jean-Gilles CORVOISIER⁵, demande que la fête soit quand même célébrée et que toutes les communes du canton en soient avisées avec invitation faite à tous les fonctionnaires publics et autres salariés de la nation de s'y rendre. La municipalité de Jugon se plie à cette décision et en accord avec le commandant de la force armée en cantonnement sur la commune, fixe la date de cette célébration au 24 Pluviôse (13 février 1796). Le jour dit, à 10 heures du matin, les autorités constituées de Jugon et de Saint-Igneuc, réunies à la maison commune, constatent que personne n'est venu des deux autres communes du canton, Plestan et Pléven. Elles considèrent toutefois que la pluie et le mauvais temps ont pu empêcher les citoyens de se déplacer et décident de remettre la cérémonie à deux heures de l'après-midi.

A deux heures de l'après-midi, les mêmes autorités administratives des communes de Jugon et Saint-Igneuc, auxquels se sont joints les différents salariés de la nation qui y résident, se réunissent à nouveau. La garnison en armes, son commandant en tête, ainsi que « la garde nationale armée autant qu'elle peut l'être, avec son drapeau déployé et son commandant en tête » se présentent alors devant la maison commune. Les différents fonctionnaires publics, portant les marques distinctives de leurs fonctions sortent alors et se placent au centre du bataillon. Le commandant ayant ordonné la marche, tout le monde se rend sous les halles en raison du mauvais temps, puis la troupe se range en formation de bataille. Il est alors donné lecture de la loi, de l'arrêté du Directoire, de la lettre de l'administration du département et expliqué le sujet de la cérémonie. Ensuite le président de la municipalité cantonale de Jugon<sup>6</sup> jure haine à la tyrannie et à la royauté et attachement indéfectible à la République. Tous les autres fonctionnaires publics et autres salariés de la nation l'imitent.

« Après quoi se présente le citoyen Joseph Saudrais ex-curé d'Yvignac et réfugié sur la commune de Lescouët, canton de Saint-Méloir ». L'intéressé déclare qu'étant d'un canton dont l'administration n'est pas organisée et, en raison du danger que présente le fait de voyager dans les campagnes, il demande qu'on lui donne acte de ce qu'il jure haine à la royauté et attachement à la République.

Ensuite, le commandant de la force armée et son lieutenant font le même serment séparément ainsi que le commandant de la garde nationale et aussi tous les sous-officiers, volontaires, gendarmes, chasseurs à cheval et gardes nationaux. Il est fait évocation des fonctionnaires publics des communes de Plestan et de Pléven, mais personne ne se présente. La cérémonie se termine sur les cris de « Vive la République ».

Les différents fonctionnaires sont reconduits à la maison commune dans le même ordre qu'ils en sont partis, toujours accompagnés de la force armée. La municipalité invite ensuite les commandants de la troupe et de la garde nationale à déposer leurs armes et propose à tous les participants de retourner sous les halles. Les tables sont alors drapées et de la liqueur est servie. Tout le monde boit à la prospérité de la République, de l'assemblée législative, du directoire exécutif, du ministère et des armées françaises, et après avoir répété le serment le verre à la main, chanté des airs et chansons patriotiques, s'être juré union et fraternité, chacun se retire.

- Voir le n° 14 d'Histoire et patrimoine entre Rosette et Argnenon, de septembre 2020
- <sup>2</sup>« La maison commune », ainsi appelle-t-on la mairie à cette époque.
- <sup>3</sup>Le roi Louis XVI a été guillotiné le 21 janvier 1793.

ı

- <sup>4</sup>Sous le Directoire (1795-1800), un commissaire, nommé par le pouvoir central auprès de chaque département et municipalité cantonale est chargé de surveiller la bonne application des lois.
- <sup>5</sup>Jean-Gilles CORVOISIER (1750-1816), déjà rencontré en 1790 (voir précédemment) fait un temps partie du conseil général du département des Côtes-du Nord, puis devient magistrat à Dinan où il décède.
- <sup>6</sup>Sous le Directoire (1795-1800) les communes de moins de 5 000 habitants élisent un « agent municipal » et un adjoint qui se réunissent au chef-lieu de canton et élisent le Président de la municipalité cantonale qui détient l'essentiel du pouvoir.

Le rapporteur de ces évènements sur le registre des délibérations de la municipalité cantonale de Jugon, ajoute les observations suivantes. Il rappelle qu'aucun fonctionnaire public ou salarié de la nation ne s'est présenté pour les communes de Plestan et de Pléven, mais il semble vouloir les excuser. S'agissant de Plestan, il précise que la nouvelle municipalité n'est point organisée et que la majeure partie des fonctionnaires publics sont réfugiés à Lamballe, car ils ont malheureusement été fréquemment visités par les chouans et mis souvent en danger de perdre la vie. En ce qui concerne Pléven, il indique que la commune n'a pas de municipalité et qu'il est sans doute dangereux pour les fonctionnaires qui habitent cette localité de prendre la route, car ils sont obligés de traverser la Forêt de la Hunaudaye où il y a toujours des chouans. Et, il souhaite répéter qu'il a plu presque continuellement jusqu'à une heure de l'après-midi.

L'existence de la garde nationale est consacrée par la constitution du 22 frimaire de l'an VIII (13 décembre 1799) instaurant le régime du Consulat, après le coup d'Etat de Bonaparte, le 18 brumaire précédent (9 novembre 1799). La distinction entre d'une part la garde nationale en activité sous les ordres du gouvernement, servant dans le cadre de l'armée et d'autre part la garde nationale sédentaire qui n'obéit qu'à la loi et demeure dans ses foyers, est renforcée. En outre les officiers ne sont plus élus, mais nommés par le préfet, les sous-officiers étant désignés par le chef de bataillon.

C'est à cette époque que se produit à Jugon l'incident suivant relaté dans le registre municipal<sup>7</sup>. Le 8 Pluviôse an VIII (28 janvier 1800), à 8 h ¾ du soir, pour célébrer la nomination de **Joseph SAUDRAIS comme chef de la Garde nationale du canton de Saint-Méloir**, le citoyen BOURGNEUF et quelques-uns de ses amis tirent 8 à 9 coups de feu en l'air devant la résidence de l'intéressé, rue du Pont Douvre. Il s'agit en réalité de l'actuel rue de Poudouvre située sur la commune de Lescouët qui fait effectivement partie du canton de Saint-Méloir.

Dans le rapport fait à ses supérieurs, le gendarme BIZOLEN, brigadier à Jugon, indique : "Vous imaginez facilement quelle alerte une fusillade de cette espèce et à cette heure a dû donner à tous les habitants, surtout étant sans troupes". Jugon, qui jusqu'à présent bénéficiait de la présence d'un détachement de l'armée, n'en dispose plus depuis quelques temps. Ceci explique le rapport fait par la municipalité aux autorités supérieures : « Le 8 de ce mois, à 8h3/4 du soir, on entendit huit à dix coups de fusils qui se succédèrent assez rapidement. La sentinelle de la garde nationale qui montait alors la garde, Jugon étant sans troupes, cria « Aux armes ». Les habitants de Jugon se voyant réduits à leur seule force, croyant voir les chouans ou brigands prêts à les assaillir, sortirent de chez eux avec leurs armes. De tous les côtés on n'entendait que pleurs et désolations de la part des femmes et des enfants... »

Joseph Marie SAUDRAIS dont l'on fête ainsi la nomination en qualité de chef de la garde nationale du canton de Saint-Méloir est le même que celui rencontré le 24 Pluviôse de l'an IV (13 février 1796). Ce jour-là, il a juré haine à la royauté et attachement à la République, lors de la fête organisée à l'occasion de l'anniversaire de la mise à mort du roi Louis XVI. L'intéressé, né le 18 mai 1756 à Jugon, a été ordonné prêtre vers 1780. Il a occupé les fonctions de vicaire de Saint-Glen avant de prêter serment à la constitution civile du clergé en 1790 et de devenir curé d'Yvignac, doyenné de Broons, le 26 juin 1791. En 1794, il renonce à l'état ecclésiastique et, âgé de 38 ans, se marie avec Rosalie RIBAULT, âgée de 49 ans, le 5 Thermidor de l'an II (23 juillet 1794), à Mégrit. C'est la commune d'origine de la mariée qui est l'une des filles de Maître Julien RIBAULT, « avocat en Parlement et notaire-procureur de plusieurs juridictions » sous l'ancien régime. Joseph Saudrais a plusieurs frères et sœurs dont François et Jean-Baptiste qui feront tour à tour partie de la municipalité de Jugon de 1789 à 1800. Les Saudrais exercent la profession d'artisans « serger » ou « sergier ». Ils fabriquent et vendent de la serge, tissu élaboré d'une façon particulière et se caractérisant par la présence de côtes obliques sur l'endroit et sur l'envers. Joseph Saudrais divorce de Rosalie RIBAULT, qui décède le 26 vendémiaire de l'an 11 (18 octobre 1802), à 65 ans, à la Jarretière en Saint-Igneuc. Son acte de décès établi par son beau-frère, Mathurin Michel Lemée, maire de Saint-Igneuc, précise qu'elle est « épouse divorcée du sieur Joseph Marie SAUDRAIS ». Ce dernier décède quant à lui, à 58 ans, le 26 janvier 1814, alors qu'il est percepteur.

Ainsi va la garde nationale de notre secteur sous le Directoire, puis sous le consulat. Elle continuera sous le 1er Empire, sous la monarchie, la Ilème République, puis sous le second Empire. Mais, constituée de « *citoyens en armes* », elle sera sous tous ces régimes, un corps prompt à épouser les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité et ceci parfois à l'encontre du pouvoir en place perçu comme un obstacle à leur instauration. C'est donc une organisation dont toutes les autorités politiques instituées se méfieront. Les débordements de la garde nationale de Paris lors des évènements de la Commune en 1871, signent son arrêt de mort. La loi du 25 août 1871 dissout les gardes nationales dans toutes les communes de France.

Jean-Charles Orveillon Membre du « collectif historiens amateurs de Jugon »